

Bulletin relatif à la transition des TIO

BULLETIN | SEPTEMBRE 2021

L'objectif de ce bulletin est de faire part des plus récentes mises à jour et des derniers développements sectoriels concernant la transition des taux interbancaires offerts (TIO) vers les taux de référence de rechange. Dans ce numéro, vous trouverez un sommaire des faits saillants relatifs aux territoires de la communauté mondiale de réglementation, aux groupes de travail du secteur et à diverses sources de nouvelles du secteur.

À L'ÉTRANGER

- La Financial Conduct Authority (« FCA ») [a chargé](#) les administrateurs du taux de référence LIBOR de publier les paramètres du taux LIBOR selon une méthode synthétique.
 - ◆ Afin de garantir qu'il n'y aura pas d'interruption pour les anciens contrats faisant référence aux paramètres du taux LIBOR en yen japonais et en livre sterling pour les échéances à un, trois et six mois, la FCA exige que les administrateurs du taux de référence LIBOR adoptent une méthode synthétique pour la publication des paramètres en fonction des taux de référence sans risque à terme tout au long de 2022.
 - ◆ On prévoit que les paramètres du taux LIBOR susmentionnés pourront être utilisés dans certains anciens contrats, mais qu'ils ne le seront pas pour les nouvelles affaires.
 - ◆ L'ICE Benchmark Administration continuera de publier ces paramètres (à un jour et sur un, trois, six et douze mois) de manière représentative jusqu'à fin juin 2023.

ÉTATS-UNIS

- L'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA ») [modifie](#) son libellé de rechange lié à l'indice Bloomberg Short-Term Bank Yield (« BSBY ») et au taux AMERIBOR en réponse aux préoccupations exprimées par la FCA et la Réserve fédérale américaine.
 - ◆ Les préoccupations découlent des définitions de l'indice BSBY et du taux AMERIBOR de l'ISDA qui indiquaient que la FCA ou la Réserve fédérale américaine pourrait officiellement approuver ou convoquer un comité afin de recommander un taux de rechange pour tous les taux sensibles au crédit.
- Randal K. Quarles, vice-président de la Réserve fédérale américaine pour la supervision, [a indiqué](#) que la Réserve fédérale collabore avec d'autres organismes afin de fournir des directives au sujet des plans de transition du taux LIBOR.
 - ◆ Selon lui, une « nouvelle » utilisation du taux LIBOR pourrait s'appliquer à la création d'une exposition supplémentaire au taux LIBOR pour une institution supervisée ou la prolongation de la durée d'un contrat actuel au taux LIBOR.
 - ◆ Il a rappelé que la Réserve fédérale américaine, le Bureau du contrôleur de la monnaie (OCC) et la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) ne soutiennent toujours pas un taux de rechange en particulier.
 - ◆ Il a souligné que l'une des priorités absolues des superviseurs de la Réserve fédérale américaine dans les mois à venir consistera à examiner l'abandon du taux LIBOR par les banques.

ROYAUME-UNI

- Le Royaume-Uni a [présenté](#) des dispositions d'exonération dans le cadre du Critical Benchmarks (References and Administrators' Liability) Bill qui s'applique uniquement à la transition du taux LIBOR vers le taux LIBOR synthétique.
 - ◆ Les dispositions du projet de loi ne s'appliquent pas à la transition du taux LIBOR vers un taux de référence de rechange.
 - ◆ La clause 1 du projet de loi prévoit la continuité dans les contrats lors du passage du taux LIBOR au taux LIBOR synthétique sans interférer avec la transition du taux LIBOR vers un taux de référence de rechange. De plus, la clause prévoit que rien dans le projet de loi ne crée de droit, d'obligation ou de responsabilité en ce qui concerne les actes ou les omissions.
 - ◆ La clause 2 du projet de loi accorde une immunité limitée à un administrateur de taux de référence chargé par la FCA de calculer un taux LIBOR synthétique à l'aide d'une méthode précise.

ZONE EURO

- La Fédération bancaire de l'Union européenne (FBE) [a signalé](#) son soutien au remplacement, par la Commission européenne, du taux LIBOR réglementaire en franc suisse par un taux composé Swiss Average Rate Overnight (SARON) accompagné d'un rajustement de l'écart spécifique à la durée (Spread Adjustment Value). Le soutien de la FBE garantit la sécurité juridique et une protection optimale du consommateur.
- La Riksbank, la banque centrale suédoise, [a publié](#) un communiqué de presse confirmant que le taux de référence SWESTR (Swedish krona Short Term Rate) peut être utilisé officiellement dans les contrats financiers à partir du 2 septembre 2021. Le taux de référence actuel, le STIBOR (Stockholm Interbank Offered Rate) qui a une échéance similaire a été remplacé par le SWESTR.
- La Pologne [insiste](#) auprès de l'Union européenne pour qu'elle prenne une décision rapide avant l'expiration du taux LIBOR en franc suisse en décembre 2021, car le pays détient des crédits libellés en devise liés à ces taux d'une valeur totale de 31 milliards de dollars.

ASIE-PACIFIQUE

- La Banque de Réserve de l'Inde [a publié](#) une circulaire autorisant les banques d'affaires agréées à utiliser un taux de référence de rechange plutôt que le taux LIBOR pour les transactions d'importation et d'exportation.
- Le gouvernement du Bangladesh [élabore](#) un plan de transition vers le taux SOFR avant l'abandon du taux LIBOR en décembre 2021. Le ministre des Finances a demandé aux Economic Relations Divisions (ERD) d'examiner les options et de cerner les perspectives et les facteurs de risque inhérents en vue d'une transition sans heurt.